



## C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 21  
représentés : 02  
votants : 23  
absents : 00

## SEANCE DU 05 JUILLET 2023 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :  
29 juin 2023

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Et de la publication en ligne  
le :

PRESENTS :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;  
Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian  
LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;  
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,  
Catherine RODRIGUEZ, Jean-Noël ELIPE, Marie-Pierre QUIBEL, Franck  
DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo  
BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain  
RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE conseillers  
municipaux.

Le Maire,

ABSENTS REPRESENTES :

Rémi PIET donne procuration à Gilbert DODOGARAY  
Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Enzo BOTOLATO

DÉLIBÉRATION N° 050 07 2023 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – MODIFICATION  
DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Présentation par M. le Maire.

Afin de répondre au mieux aux attentes des administrés, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Le tableau des horaires d'ouverture au public est ainsi modifié en conséquence:

Jours	Matin	Après-midi	Total
Lundi	8h30 à 12h30	13h30 à 19h*	9h30
Mardi	8h30 à 12h30	13h30 à 17h	7h30
Mercredi	8h30 à 12h30	13h30 à 17h	7h30
Jedi	8h30 à 12h30	Fermeture au public **	4h
Vendredi	8h30*** à 12h30	13h30 à 16h	6h30
Samedi (permanence Accueil – Etat Civil)	9h – 12h		3h00
<b>Total d'heures / semaine</b>			<b>38h00</b>

\* Permanence effectuée par un agent du service Population de 17h à 19h, les autres services étant fermés à 17h00.

\*\* les services sont en activités de 13h30 à 17h.

\*\*\* Permanence effectuée par un agent du service Population de 8h30 à 9h00.

Nombre d'heures effectuées par les agents : 36 heure / semaine.

VU l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial (CST) en date du 10 mai 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville au public qui seront effectifs à compter du 04 septembre 2023,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré le 05 juillet 2023  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

